

BULLETIN D'INSCRIPTION

RENCONTRE DONNEUR D'ORDRE EN ALLEMAGNE

4ème économie mondiale et 1ère en Europe, l'Allemagne figure parmi les acteurs majeurs de l'innovation et des hautes technologies. C'est aussi une destination export incontournable. Leader européen dans le secteur de la chimie, AXELERA vous propose de rencontrer des donneurs d'ordre basés sur les plateformes chimiques.

Cette mission aura lieu les **lundi 27 et mardi 28 novembre 2023**. Elle vous donnera accès à des contacts qualifiés au sein de donneurs d'ordre internationaux.

Ce sera l'opportunité d'échanger, de nouer des partenariats et d'engager des relations d'affaires durables.

Cette mission est ouverte aux PME, start-up et ETI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Pour plus d'informations sur cette opération, contacter :

Laetitia CURTY

✉ : laetitia.curty@axelera.org

• **Bulletin d'inscription à adresser à**
• AXELERA
• Rond-point de l'échangeur - Les levées
• 69360, Solaize
• ✉ : laetitia.curty@axelera.org
•
•
•
•
•

Cette opération est soutenue par

PROGRAMME DE LA MISSION *(provisoire)*

Le 27 novembre :

- Atelier de présentation fait par la GTAI
- Visite possible du salon Decarbxpo (sous réserve)

Le 28 novembre :

- Présentation du donneur d'ordre et de ses enjeux présents et futurs
- Visite du site de production
- Rendez-vous individuels avec les responsables opérationnels de la société



En amont de cette journée de rendez-vous, nous vous proposons un webinaire de présentation de la mission et du marché (dates à confirmer).

** Si vous participez à cet atelier sans vous inscrire à la mission de rendez-vous, il vous sera facturé 30 €HT par personne.*



Tarifs

- **1 520 €HT** pour les entreprises de la Région
- **2 020 €HT** pour les entreprises hors Région
- **500 €HT** pour les participants supplémentaires

Ce tarif comprend :

- Participation d'un représentant Business France
- Accompagnement AXELERA : animation, coordination et logistique de la mission
- Accès à l'atelier de préparation de la mission
- Transfert en bus vers les différentes plateformes chimiques

Ce tarif ne comprend pas les frais de transport et d'hébergement. Vous avez également la possibilité de bénéficier d'une subvention sur vos frais de déplacements et frais de séjour d'un montant de 637,5 €HT maximum. La subvention est réservée aux 6 premières PME/ETI régionales implantées en AURA inscrites.

Les frais de voyage forfaitaire de 500 € pour un aller/retour de 225 € par jour (subventionné à 50%).

Ce document dument complété est à nous retourner avant le **jeudi 1er juin 2023**. La **totalité de la transaction est payable à la commande** pour s'assurer de sa réservation. Une facture sera transmise par AXELERA dès réception du bulletin d'inscription.

Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge d'AXELERA pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par AXELERA pour le compte du participant. Les factures sont recouvrables par AXELERA au comptant net et sans escompte, à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire.

En m'inscrivant à cette opération, je m'engage à répondre aux enquêtes de satisfaction envoyées par AXELERA à l'issue de la mission.

Bulletin à retourner avant le **jeudi 1er juin 2023** à laetitia.curty@axelera.org

M/MME
Société/Organisme (si filiale précisez)
Secteur d'activité
Adresse
.....
Téléphone
e-mail
N° TVA intracommunautaire
Code NAF/APE

N° Siret
Nombre de participants
à la missions (soumis à validation) :
Nb de salariés :
Chiffre d'affaire (CA) :
Part du CA à l'International :
.....

Cachet de l'entreprise
Date et signature

Conditions générales de vente :

A. Participation

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à AXELERA avec le bulletin d'inscription signé. A réception, AXELERA éditera une facture du montant total de la prestation (soit 1804,80 € TTC pour une PME/ETI/Start-up de la Région AURA adhérente bénéficiant de la subvention PDI), à régler par chèque ou virement afin de valider la participation. A défaut, AXELERA peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.

2. Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, daté. Seule la réception de l'ensemble de ces éléments (bulletin et règlement) permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission. Les inscriptions seront comptabilisées par ordre de réception du dossier complet.

3. AXELERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

B. Annulation

1. AXELERA se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas, les sommes perçues par AXELERA feront l'objet d'un remboursement. Il ne pourra être exigé d'AXELERA aucune indemnisation.

2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection...) ne pourront être remboursés.

3. Le présent règlement est soumis à la loi française.

4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent.

C. Assurance

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement/maladie est à la charge de chaque participant.